

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

27^{ème} année - N°5215 - Jeudi 1er Octobre 2026 - Prix : 200 Fc

CÆLACANTHES :

Des retrouvailles marquées par une victoire



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

Le pays passe de la loi à l'action

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

19 Rabi al-Thani 1448

Prières aux heures officielles

Du 1er au 6 Octobre 2026

Lever du soleil:

05h 51mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 39mn

Dhouhr : 12h 02mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



VIOL PRÉSUMÉ SUR UNE MINEURE DE 10 ANS

L'affaire renvoyée devant les assises

La chambre de mise en accusation a renvoyé, mardi 29 septembre, devant la cour d'assises l'affaire de Gnoumadzaha Mvoumbari, dans laquelle un homme de 23 ans est poursuivi pour des faits de viol présumés sur une fillette de 10 ans. Le mis en cause, qui nie les faits depuis le début de la procédure, sera jugé au cours d'une audience annoncée en octobre, dont la date reste à préciser.

Le mardi 29 septembre, aux alentours de 15 heures, la chambre de mise en accusation a rendu sa décision dans cette affaire de mœurs impliquant une mineure de 10 ans. Le dossier a été renvoyé devant la cour d'assises. La date exacte de l'audience n'a toutefois pas encore été fixée. Au cœur du dossier, une fillette âgée de 10 ans et un homme de 23 ans, présenté comme le présumé auteur des faits.

Ceux-ci remonteraient au mois de juin dernier. Selon les informations recueillies, l'enfant aurait déclaré avoir été victime de viol à deux reprises, mettant en cause le même individu. L'affaire a débuté à la suite d'une révélation au sein de la famille. La fillette aurait confié à



son père les faits qu'elle affirme avoir subis. Face à la gravité de ses déclarations, celui-ci a décidé de déposer plainte, déclenchant l'ouverture de la procédure judiciaire.

Depuis son interpellation, le mis en cause conteste catégoriquement les faits qui lui sont reprochés. Entendu par la gendarmerie nationale, puis présenté au parquet de la

République, il a maintenu ses dénégations. Sa position n'aurait pas davantage évolué devant le juge d'instruction chargé de l'information judiciaire, puis devant le parquet général.

Après la clôture de l'instruction, le dossier a été transmis à la chambre de mise en accusation, chargée d'examiner les affaires criminelles

avant leur éventuel renvoi devant la cour d'assises. Pendant plusieurs semaines, les magistrats ont examiné les différentes pièces du dossier, notamment les procès-verbaux de la gendarmerie, les auditions de la victime présumée, du mis en cause et de membres de sa famille, ainsi que les réquisitions du ministère public et les autres éléments recueillis au

cours de l'enquête.

Mardi 29 septembre, la chambre de mise en accusation a finalement décidé de renvoyer l'affaire devant la juridiction criminelle. Cette décision signifie que les magistrats ont estimé que les éléments du dossier justifiaient la tenue d'un procès devant la cour d'assises. Ce renvoi ne constitue toutefois pas une condamnation.

Le mis en cause bénéficie de la présomption d'innocence jusqu'à une éventuelle décision définitive de justice. Il appartiendra à la cour d'assises d'examiner les faits, d'entendre les différentes parties et d'apprécier les éléments de preuve. Selon les informations recueillies, la fillette a maintenu ses déclarations au cours de la procédure et affirme avoir subi les faits à deux reprises. Son témoignage devrait occuper une place importante lors du procès. Compte tenu de l'âge de la victime présumée, les débats pourraient se tenir à huis clos, conformément aux dispositions applicables à ce type d'affaires, afin notamment de préserver la dignité et la protection de la mineure. L'audience est annoncée pour le mois d'octobre, mais sa date exacte n'a pas encore été communiquée.

El-Aniou Fatima

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE :

L'information au cœur de la lutte

Un atelier consacré à la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation sur les violences basées sur le genre (VBG) s'est tenu mardi 29 septembre à l'hôtel Faradel, à Mohéli. Organisée par EarthEcho Communications, à travers le projet SHAWIRI, en collaboration avec le ministère de la Promotion du genre et la CNDHL, la rencontre vise à mieux outiller les acteurs de terrain et à améliorer l'orientation des victimes vers les services compétents.

Réunis de 8h30 à 15h30, des représentants de différentes directions ainsi que des responsables des services d'écoute ont pris part aux travaux. La directrice générale de la Promotion du genre, Mouznat Djoumoi, était également présente. L'atelier s'inscrit dans le cadre de l'activité 1.1.3 du projet SHAWIRI, consacrée au renforcement de la communication institutionnelle des dispositifs nationaux d'écoute, d'orientation et d'accompagnement juridique et psychosocial. L'objectif est notamment de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mieux

maîtriser les outils disponibles et de renforcer leurs capacités de sensibilisation auprès des communautés. Parmi les principaux supports présentés figure un Guide opérationnel de sensibilisation contre les violences basées sur le genre.

Le document rassemble des notions essentielles sur les différentes formes de violences, leurs conséquences, ainsi que des informations d'ordre juridique et les contacts des structures susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement des victimes. Pour les organisateurs, la diffusion de ces outils doit contribuer à rendre l'information plus accessible aux populations. La méconnaissance des droits, la peur, les préjugés ou encore le manque d'informations sur les structures d'aide peuvent en effet freiner les victimes dans leurs démarches.

Intervenant lors de la rencontre, Mouznat Djoumoi a expliqué que l'objectif est avant tout de permettre aux acteurs concernés de « s'approprier de ce guide, de mieux le comprendre mais aussi de l'utiliser au quotidien dans leur mission respective ».

Selon elle, le document permet de mieux comprendre les VBG et de



disposer d'éléments utiles aussi bien pour les activités de sensibilisation que pour la prise en charge. « S'approprier de ce guide, c'est mieux comprendre les violences, c'est mieux s'outiller pour pouvoir intervenir », a-t-elle souligné. La directrice générale de la Promotion

du genre a également insisté sur l'importance des contacts contenus dans le guide, qui doivent faciliter l'orientation des victimes vers les structures compétentes.

À travers cette initiative, les partenaires entendent ainsi renforcer la communication de proximité et la

coordination entre les différents intervenants. Une démarche qui fait de l'information un levier essentiel pour prévenir les violences, faire connaître les droits et rapprocher les victimes des dispositifs d'écoute et d'accompagnement.

Riwad

CÆLACANTHES :

Des retrouvailles marquées par une victoire

Après trois ans sans avoir vu l'équipe nationale jouer à domicile, les supporters comoriens ont enfin retrouvé leurs joueurs ce mardi 29 septembre, à l'occasion du match comptant pour la deuxième journée des qualifications de la CAN 2027, opposant les Comores à la Namibie. Les supporters ont été très heureux de retrouver leurs joueurs, et surtout de célébrer une victoire qui permet aux Cælacanthès de prendre la deuxième place du classement de leur groupe G, derrière le Cameroun.

Moins nombreux qu'à l'accoutumée, les supporters présents au stade de Malouzi ont néanmoins assuré l'ambiance. Ces retrouvailles entre les supporters et les joueurs ont été marquées par une victoire qui fait encore rêver les amoureux de l'équipe nationale. Après quelques minutes de suspense, les supporters ont enfin pu pousser un grand souffle de soulagement. Bendjaloudi leur a redonné le sourire en inscrivant le seul but de la rencontre à la 51e minute, sur une frappe lointaine.

Ce but a encore davantage galvanisé les supporters. « Hunu ndo hatru sikari shidwa » « C'est chez nous, on ne nous a jamais battus », scandaient les supporters du côté Est du stade. Du côté Nord, les supporters ont

tourné le dos au terrain, en chantant, « supporters nkawono match ya sha-hahe utriya kuraji » « les supporters ne regardent pas le match, leur mission est d'encourager les joueurs ». Ils ont ainsi continué à pousser les jeunes joueurs. Ces encouragements ont accompagné l'équipe jusqu'à la création de plusieurs occasions, malheureusement manquées.

Avec le maillot de l'équipe nationale, le secrétaire général du ministère de l'Emploi et des Sports, Kaissan Hassani, n'arrivait pas à cacher son sourire après le coup de sifflet final. « Je suis très content de cette victoire. C'est d'abord une joie d'avoir obtenu l'autorisation temporaire de recevoir nos matchs à domicile. Nous comptons et espérons améliorer les conditions afin que cela puisse être définitif. Nous espérons avoir une bonne réponse finale au mois de novembre, après le match contre le Congo-Brazzaville. Regardez comment les supporters sont contents de retrouver les joueurs.

En plus, nous avons gagné. Cette victoire nous donne de la force et de l'espoir pour la qualification. Nous espérons gagner les matchs qui restent pour nous qualifier pour la CAN 2027. Nous espérons que notre équipe fera partie des équipes qui disputeront la CAN en Tanzanie », a-t-il déclaré. Ali Kassim, avec son tambour, le maillot mouillé de sueur et le drapeau des Comores sur la tête, la



voix presque éteinte, nageait dans la joie. « Je suis très heureux de voir nos soldats. Cela fait presque trois ans que nous n'avons pas reçu de match à domicile. Aujourd'hui, c'est comme un jour de l'Aïd pour nous, les supporters. En plus, les joueurs ont fait un bon match. Nous avons gagné, mais nous avons aussi raté beaucoup d'occasions. Normalement, nous devrions gagner 3-0. C'est dommage d'avoir raté les autres occasions. En tout cas, nous sommes fiers de retrouver notre équipe. Rendez-vous au mois de novembre

prochain avec l'équipe du Congo-Brazzaville. Nous serons bien présents pour accompagner notre équipe », se réjouit Ali Kassim. Il a également remercié les autorités compétentes pour leurs efforts constants afin de permettre à l'équipe nationale de retrouver son terrain et ses supporters. « Tout ça me manquait. L'ambiance, l'équipe, le terrain, tout cela me manquait. Depuis que j'ai entendu l'annonce de ce match, j'avais vraiment hâte de retrouver les joueurs. Il faut que tu saches que j'ai toujours eu peur à chaque

match. Mais je viens toujours au stade avec mes enfants. Je suis très contente de cette victoire. J'espère qu'on va se qualifier, car je compte emmener mes enfants voir la CAN en Tanzanie en 2027. Mais au cas où nous ne serions pas qualifiés, nous n'irons pas », a fait savoir maman Djalim, rencontrée au stade avec ses trois enfants. Cette dernière appelle également tous les Comoriens vivant en France à aller soutenir l'équipe nationale lors du prochain match amical face au Sénégal.

Nassuf Ben Amad

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

Le pays passe de la loi à l'action

Promulguée le 14 septembre dernier, la loi sur la sécurité sanitaire des aliments entre en phase opérationnelle. Cette semaine, du lundi au vendredi à Moroni, les ministères de la santé et de l'environnement, avec l'OMS, l'UE, la Banque mondiale, l'UNICEF et la FAO, élabore le plan stratégique national.

Quinze jours après promulgation de la loi n°26-005/AU sur la sécurité sanitaire des aliments, les autorités passent à l'action. L'atelier de cinq jours, ouvert par le ministre Ahamadi Sidi Nahouda, doit transformer le texte en feuille de route. La loi encadre toute la chaîne, de la production à l'importation, impose l'agrément sanitaire, la traçabilité et le contrôle des additifs. Pour un pays où 80% des aliments sont importés, le verrou frontalier est vital. Sur ce coup, l'INRAPE en devient le chef d'orchestre.

Il s'agit là de l'aboutissement d'un chantier amorcé en 2023 avec l'évaluation FAO/OMS pointant un vide juridique, puis consolidé depuis 2024 avec la FAO. La



Représentante de l'OMS aux Comores, Dr Nkurunziza Triphonie, a rappelé l'urgence : « Dans la Région africaine, plus de 262 millions de personnes tombent malades chaque année après avoir consommé des aliments contaminés. Plus que des chiffres, ce sont des familles, des enfants et des communautés dont la santé et le bien-être sont affectés par des risques souvent évitables. C'est

pourquoi l'Organisation mondiale de la Santé considère la sécurité sanitaire des aliments comme un pilier fondamental de la prévention des maladies et de la couverture sanitaire universelle. »

Selon lui cette promulgation récente de la loi « témoigne d'une volonté politique forte et constitue une avancée importante vers un cadre de gouvernance plus solide » tout en estimant que « les risques

liés à la sécurité sanitaire des aliments sont complexes et nécessitent une action coordonnée ». L'OMS encourage ainsi une approche fondée sur le principe « Une seule santé », qui reconnaît les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale, la santé végétale et l'environnement. « Cette approche permet de mieux prévenir les menaces, de renforcer la surveillance et d'améliorer la

réponse aux risques sanitaires. ». L'ouverture des travaux marque un pas décisif vers la création d'une stratégie nationale à la fois ambitieuse, réaliste et ancrée dans les réalités locales. Dr Nkurunziza s'est montrée confiante quant à la capacité des débats à faire émerger des lignes directrices claires et des priorités concrètes, indispensables pour consolider durablement la sécurité sanitaire des aliments.

Le ministre Ahamadi Sidi Nahouda a présidé l'ouverture de la session : « C'est avec un réel plaisir et un sens particulier des responsabilités que je prends la parole à l'occasion de l'ouverture officielle de cet atelier consacré à l'élaboration du Plan stratégique national de sécurité sanitaire des aliments de l'Union des Comores. » Il a conclu en déclarant « Je souhaite que cet atelier marque une étape importante dans la construction d'un système national de sécurité sanitaire des aliments plus cohérent, plus efficace et plus résilient. » L'enjeu est de doter le pays d'un plan budgétisé et multisectoriel ancré dans « une seule santé », pour sécuriser l'assiette des citoyens.

Hamdi Abdillahi Rahilie

ÉLIMINATOIRES CAN 2027 :

Victoire précieuse pour les Cœlacanthes

Ce n'est pas la plus belle des victoires des Cœlacanthes, mais c'est la plus précieuse. Dans une ligne de crête depuis l'arrivée d'Hubert Velud en sélection, les Verts avaient besoin d'une victoire de cette manière pour réinstaller de nouveau la confiance avec leurs supporters. Et contre la Namibie, les Cœlacanthes ont assuré l'essentiel.

C'est ce qu'on appelle une victoire pour la relance. Opposés aux Brave Warriors de la Namibie lors de la deuxième journée des éliminatoires de la CAN 2027, les Cœlacanthes ont encore une fois démontré leur inviolabilité à domicile. Si la manière n'y est pas encore, contre la Namibie nous avons assisté peut être au début de la renaissance de l'équipe autour d'un effectif rajeuni. « C'était très important de gagner pour le retour de l'équipe à domicile depuis trois ans », avait annoncé le sélectionneur national lors de sa conférence de presse après la victoire contre la Namibie. Au-delà du résultat, cette victoire pourrait donc marquer un nouveau départ pour les Cœlacanthes. Avec une génération appelée à prendre progressivement les commandes,

l'équipe se construit désormais autour de nouveaux repères. Le chemin reste encore long et la manière devra certainement s'améliorer. Mais à domicile, l'essentiel était de renouer avec la victoire et la confiance. Une première pierre posée sur le chemin d'une possible renaissance des Cœlacanthes.

Et pour Hubert Velud, cette renaissance passe forcément par la prise en main de l'équipe par la nouvelle génération. Comme lors de la conférence de presse d'avant match, Velud est revenu sur la polémique des cadres non sélectionnés : « Moi je pense que c'est un débat qui n'a pas lieu d'être.

Au risque de me répéter, les cadres qui n'ont pas été appelés, soit ils sont sans club, soit ils sont en instance de reprendre avec leur club. » Pour Hubert Velud, le renouvellement de l'équipe n'est donc plus une option, mais une nécessité. La nouvelle génération doit désormais saisir l'occasion et s'installer durablement dans le groupe. Un passage de témoin qui s'opère progressivement, au gré des choix du sélectionneur. Reste à transformer cette jeunesse en véritable force collective sur le terrain. Car derrière cette transition se dessine peut-être le prochain chapitre de l'histoire des Cœlacanthes.



Et contre la Namibie, l'équipe a débuté ce début de transformation avec une victoire précieuse (1-0). Une victoire qui relance l'équipe dans la voie de des qualifications pour la Coupe d'Afrique des Nations Pamoja 2027. Sous la direction du nouveau capitaine de l'équipe, Akim Abdallah, l'équipe a signé sa première victoire en match officiel depuis la victoire contre la

Centrafrique à Meknès en septembre 2025 (2-0). Ce succès arrive donc à un moment charnière pour les Cœlacanthes. Au-delà des trois points, il permet surtout à l'équipe de retrouver le goût de la victoire en compétition officielle. Avec un groupe rajeuni et un nouveau capitaine, une nouvelle dynamique semble progressivement prendre forme. La route vers la CAN

Pamoja 2027 reste encore longue et semée d'obstacles. Mais cette victoire face à la Namibie offre un précieux regain de confiance au groupe. Elle donne également du crédit au projet de renouvellement engagé par Hubert Velud. Désormais, aux Cœlacanthes de confirmer cette renaissance lors des prochaines échéances.

Imtiyaz

UNION DES COMORES
Unité — Solidarité — Développement

Ministère de la Santé et de la
Protection Sociale

Direction Générale de la Santé



UNITÉ TECHNIQUE DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE (UTGAM)



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
الإدارة العامة للصحة

Avis d'appel d'offre

Réf. NOUTGAM/2026/02

Objet : Le présent appel d'offres a pour objet :

Fournitures et installation de systèmes hybrides solaires/générateurs à l'UTGAM ANJOUAN et MOHÉLI

1. Le Gouvernement comorien a à l'UTGAM une subvention pour soutenir la mise en place et l'opérationnalisation de l'Assurance Maladie Généralisée (AMG).

Une partie de ces fonds sera utilisée pour financer la fourniture et l'installation de systèmes hybrides solaires/générateurs destinés aux bureaux de l'UTGAM à Anjouan et Mohéli. Les fournitures et services connexes doivent être livrés et mis en service dans un délai de 90 jours par lot.

- Lot 1: Site UTGAM (Mohéli) ;
- Lot 2 : Site de UTGAM (Anjouan).

2. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et consulter le Dossier d'Appel d'Offre auprès de l'UTGAM/PAAMG, situé à Petite Coulée près de la Cour Suprême.:

Tel : +269 336 29 08, +2693365420 ;

Email: gestutgam.amg@sante.gouv.km ;
comptable.amg@sante.gouv.km ;
youssoufmahdyl@gmail.com ;
saidabdousoulg@yahoo.fr

3. Une visite obligatoire des sites est prévue le

20 2026 à 09h30 pour les deux lots : Lot 1 (UTGAM- Mohéli) et Lot 2 (UTGAM - Anjouan).

4. L'inscription préalable doit être faite par écrit trois jours ouvrables avant la visite, auprès de: Dr Mohamed Salim Ben Said Hafi (+269 334 77 66, UTGAM Anjouan)

Mme Fatima Abdou (+269 355 18 17, UTGAM Mohéli). Une attestation de visite sera délivrée et devra être jointe à l'offre correspondante.

5. Les offres doivent être déposées au plus tard le **27 octobre 2026 à 12h30** à l'adresse indiquée.

LANCEMENT LE 28 SEPTEMBRE 2026